

Délibération n°DEL-16-1001

Débat d'Orientations Budgétaires 2017

L'an deux mille seize le jeudi dix novembre à dix heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	92
Procurations :	39
Date de convocation :	04 novembre 2016

Présents

Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Guy LAURENT, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOUAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Gagnac	M. Michel SIMON
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Toulouse	M. Christophe ALVES, M. Olivier ARSAC, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAIZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme

	Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Jacques TOMASI
M. Gérard ANDRE	Claude TOUCHEFEU
M. Francis SANCHEZ	Lysiane MAUREL
M. Patrice RODRIGUES	Pierre COHEN
M. Philippe PLANTADE	Vincent TERRAIL-NOVES
M. Grégoire CARNEIRO	Béatrice URSULE
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
Mme Elisabeth MAALEM	Guy LAURENT
Mme Josiane MOURGUE	Michel ALVINERIE
M. Arnaud SIMION	Karine TRAVAL-MICHELET
M. Philippe GUERIN	Cécile RAMOS
M. Robert GRIMAUD	Dominique COQUART
M. Patrick DELPECH	Laurent MERIC
Mme Aline FOLTRAN	Michel ROUGE
M. Edmond DESCLAUX	Michel SIMON
Mme Véronique DOITTAU	Corinne VIGNON ESTEBAN
M. Jacques SEBI	Claude RAYNAL
M. Bruno COSTES	Aviv ZONABEND
M. Jacques DIFFIS	Dominique BOISSON
M. Bernard SOLERA	Jean-Michel LATTES
M. Raymond-Roger STRAMARE	Robert MEDINA
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
Mme Laurence ARRIBAGE	Brigitte MICOULEAU
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Monique DURRIEU
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Bertrand SERP
Mme Michèle BLEUSE	Régis GODEC
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Dorothée NAON
M. Joël CARREIRAS	Romain CUJIVES
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Françoise RONCATO
Mme Vincentella DE COMARMOND	Isabelle HARDY
Mme Marie DEQUE	Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
M. Emilion ESNault	Jean-Jacques BOLZAN
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Catherine BLANC
M. Djillali LAHIANI	Evelyne NGBANDA OTTO
M. Laurent LESGOURGUES	Julie ESCUDIER
M. Daniel ROUGE	Frédéric BRASILES
Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE	François CHOLLET
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Michel AUJOULAT
Mme Mireille ABBAL	Danielle BUYS

Conseillers excusés

Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Blagnac	M. Bernard LOUMAGNE
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE

Délibération n° DEL-16-1001**Débat d'Orientations Budgétaires 2017****Exposé**

La loi du 6 février 1992 dite loi ATR « Administration Territoriale de la République » prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale doivent organiser un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

La réglementation ne prévoit toutefois pas comment doit être organisé ce débat et ne précise pas non plus la forme que doit revêtir la note d'information.

Traditionnellement, le débat d'orientations budgétaires constitue l'occasion de faire le point sur l'environnement juridique et financier de la collectivité, et sur les perspectives financières de l'exercice à venir.

Pour permettre la tenue de ce débat, un rapport relatif aux orientations budgétaires est annexé à la présente délibération.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 11 octobre 2016,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires dans les termes présentés en annexe.

Article 2

De prendre acte de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires.

Résultat du vote :

Pour	130
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 17/11/2016

Reçue à la Préfecture le 17/11/2016

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

**Rapport d'orientations
budgétaires
2017**

**Conseil de la Métropole
du 10 novembre 2016**

SOMMAIRE

Avertissement :

Le projet de loi de finances est en cours de discussion. Aussi, certaines dispositions présentées sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'examen du texte, pour un vote qui interviendra toute fin décembre 2016.

Les éléments financiers relatifs à l'exercice 2016 constituent une première approche et permettent de tracer une première tendance ; par définition, ils ne seront définitivement connus qu'à la clôture de l'exercice 2016.

EDITORIAL

Malgré l'annonce, par le Président de la République, d'un étalement sur deux ans de la baisse des dotations aux collectivités locales, le désengagement de l'Etat se confirme et se poursuit, impactant durablement nos budgets.

Pour autant, nous avons fait le choix de l'investissement massif pour développer notre Métropole, comme en témoigne le déploiement de plusieurs grands projets structurants fortement attendus par le tissu économique local, parmi lesquels le Parc des Expositions, Toulouse Euro Sud-Ouest à Matabiau, le Grand Parc Garonne, le doublement de la capacité de la ligne A du métro, le boulevard urbain Nord,...

Nous pouvons choisir cette ambition grâce aux efforts conjugués de nos services (maîtrise des dépenses de fonctionnement) et de nos habitants (évolutions tarifaires et fiscales).

Grâce à ce volontarisme et à cette ambition, notre collectivité soutient l'activité et veille à l'attractivité de son territoire sur le long terme.

Elle se prépare aussi activement à la prise en charge de nouvelles compétences négociée dans le cadre de la loi NOTRe.

Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

**1- Le Contexte
et
l'environnement**

Le Contexte et l'environnement

Les chiffres 2016 et les perspectives 2017

Au niveau national et européen

La croissance du produit intérieur brut de la zone euro au deuxième trimestre 2016 (denier connu) est en légère décélération (+0,3 %). Les prévisions au titre des 3ème et 4ème trimestres sont respectivement à 0,3 % et 0,4 %. Le prix du baril de pétrole est mi-2016 moitié moins cher que mi-2014. Parallèlement les taux d'intérêt demeurent toujours bas. La conjonction d'un pétrole bas couplé à la poursuite de la baisse des taux d'intérêt a permis l'amélioration du financement de l'investissement productif.

En France la croissance reste modeste au 3ème trimestre (+0,2 %) et est anticipée à 0,4% pour le dernier trimestre. Le taux de chômage en France métropolitaine est sur le deuxième trimestre 2016 de 9,9 %.

L'inflation anticipée pour 2016 par l'INSEE est de 0,6 %.

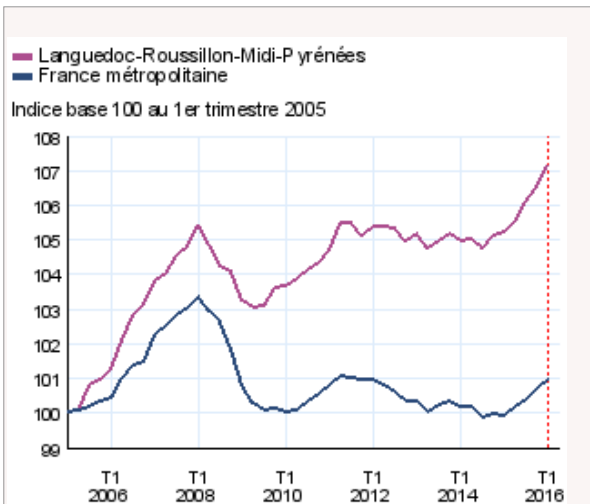
Au niveau régional

Les données désormais accessibles auprès de l'INSEE sont celles de la nouvelle région Occitanie.

Les dernières données disponibles des chiffres de l'emploi sont celles du 1er trimestre 2016 : la région gagne 6 900 emplois par rapport au trimestre précédent, soit une progression de +0,6 %.

Sur la même période le rythme de croissance en France métropolitaine est de 0,3 %.

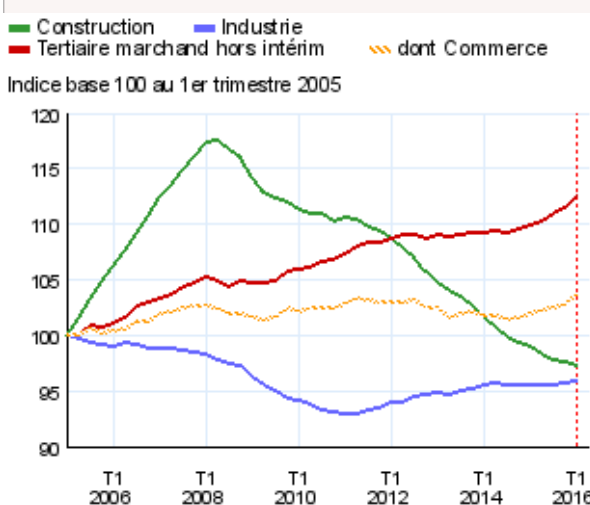
En Occitanie, 11,9 % des actifs sont à la recherche d'un emploi.



Source INSEE : l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié marchand

Dans notre région, comme en métropole, la croissance de l'emploi au 1er trimestre est due au secteur tertiaire marchand hors intérim.

L'emploi industriel progresse très légèrement de 0,3 % (+ 500 salariés). Les destructions d'emplois sont essentiellement constatées dans le secteur de la construction (-400 emplois)



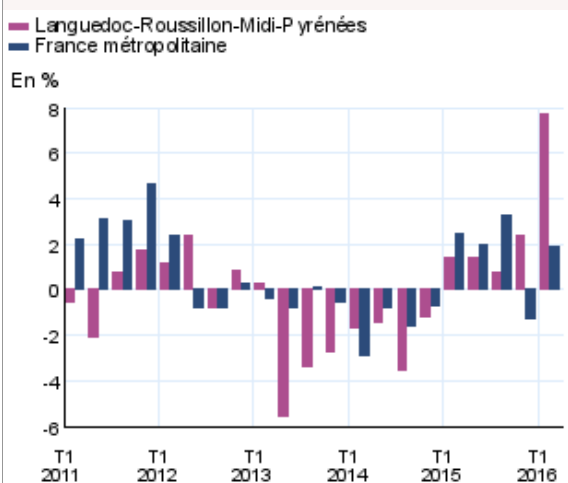
Source INSEE : l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié marchand par secteur

Le Contexte et l'environnement

Les commandes d'Airbus au titre du 1er trimestre 2016 sont en léger recul par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Fin mars 2016, le nombre de logements mis en chantier au cours des 12 derniers mois s'est établi à 39 100, soit une baisse de 1,3 % par rapport au trimestre précédent, alors que la hausse enregistrée en France métropolitaine est de 1%. Mais sur un an la progression est dans la région comme en France de 3,4 %.

Le dernier baromètre de l'INSEE fait état d'une progression du nombre de nuitées d'hôtels (comparaison entre 1er trimestre 2016 et le 1er trimestre 2015) de 7,7 % soit bien plus qu'en France métropolitaine (+1,9 %)



Source INSEE : Evolution de la fréquentation hôtelière en glissement annuel

Les hypothèses macro économique du projet de loi de finances 2017

Une croissance stabilisée à 1,5 % pour 2016 et 2017

L'inflation devrait être quasiment nulle en 2016 mais se redresserait à + 1% en 2017.

Ce scénario repose essentiellement sur la projection des prix des produits pétroliers sur 2016 et 2017. Le dernier accord des pays de l'OPEP sur une baisse de production de 2 % risque fort d'entraîner une augmentation du prix du baril du Brent, qu'il est difficile aujourd'hui d'évaluer mais qui semble déjà enclenchée.

La progression des prix des services resterait modérée.

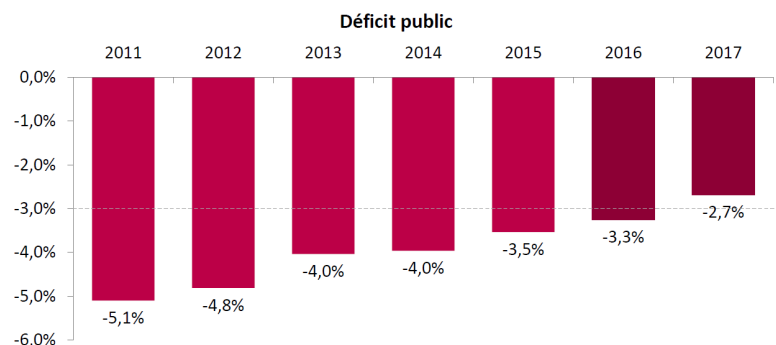
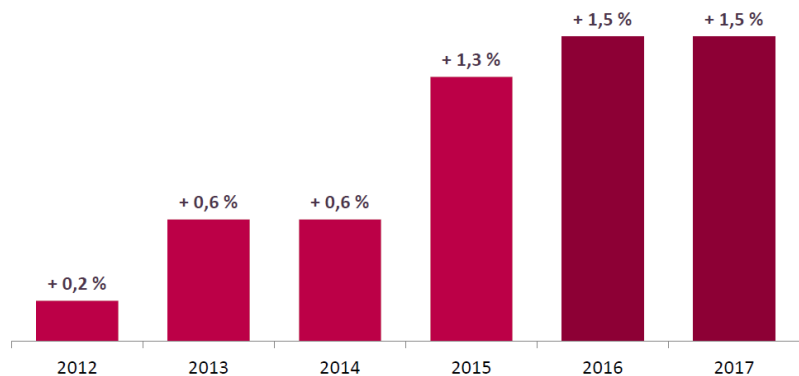
Cette prévision de croissance est également dépendante de la situation des économies émergentes mais aussi et surtout des modalités de sortie de l'Union Européenne du Royaume Uni.

Le Haut Conseil des Finances Publiques précise dans son dernier avis que le scénario de croissance retenu par le PLF de 2017, à 1,5 %, est « un peu élevé au regard des informations connues à ce jour ». Il estime, en outre, que cette prévision de croissance est « optimiste » et « tend à s'écarter du principe de prudence qui permet d'assurer au mieux le respect des objectifs et des engagements ».

Poursuite de la trajectoire de réduction des déficits publics

Le Gouvernement maintient ses objectifs de réduction du déficit public, avec l'ambition d'atteindre + 2,7 % en 2017.

Là encore, dans son avis rendu public le 28 septembre 2016, le Haut Conseil des Finances Publiques juge « improbable » les réductions des déficits présentées dans ce projet de budget et



considère comme « incertain le retour en 2017 du déficit nominal sous le seuil des 3 points de PIB »

(Source: Courbes issues du dossier de presse du PLF 2017)

L'impact du projet de loi de finances 2017

Le projet de loi de finances 2017 a été présenté le 28 septembre 2016. En voici les axes essentiels :

1 - Dotation Globale de Fonctionnement, poursuite de la baisse et annulation de la réforme

Le projet de loi de Finances traduit les engagements pris par le Président de la République lors du dernier congrès des maires au printemps : les collectivités vont faire face à une troisième année consécutive de baisse de leurs dotations, qui sera toutefois moins importante qu'en 2015 et 2016 : 2,63 milliards d'euros au lieu des 3,67 milliards envisagés initialement.

Concrètement cela signifie une division par deux de la diminution qui était envisagée en 2017 des dotations du bloc communal.

Le gouvernement renonce à réformer la DGF. L'article 150 du PLF 2016 qui devait entrer en vigueur en 2017 et restructurer la DGF est purement et simplement supprimé.

L'objectif est de faire figurer de nouvelles dispositions dans un projet de loi de financement des collectivités territoriales **à venir**, afin d'apporter aux collectivités plus de lisibilité sur leurs perspectives budgétaires.

Mais la suppression de cet article signifie t-il pour autant un abandon définitif du projet de réforme ?

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement inscrit dans l'article 15 du PLF 2017 est donc de 30,86 milliards d'euros.

En 4 ans plus du quart de la DGF aura disparu ; elle s'élevait en effet à 41,5 milliards d'euros en 2013. A cet égard certains observateurs n'hésitent pas à qualifier cette évolution de « réforme silencieuse ».

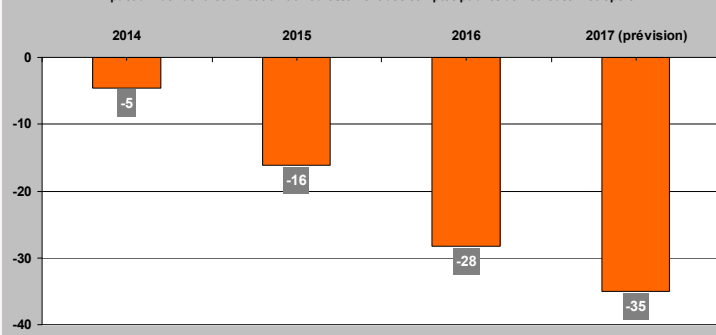
Et si ce lissage constitue une petite bouffée d'oxygène il suscite également doutes et interrogations pour les exercices futurs.

Pour mémoire, rappel de l'empilement successif des baisses (Mds€)

	2014	2015	2016	2017	2018
Loi de finances 2014	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500
Total Programme de stabilité		-3 667	-7 334	-9 964	-10 964
Programme 2015		-3 667	-3 667	-3 667	-3 667
Programme 2016			-3 667	-3 667	-3 667
Programme 2017 avant lissage				-3 667	
Programme 2017 après lissage				-2 630	-2 630
Programme 2018 ?					-1 000
TOTAL avant lissage	-1 500	-5 167	-8 834	-12 501	-12 464
TOTAL après lissage	-1 500	-5 167	-8 834	-11 464	-12 464

Concrètement la métropole va connaître en 2017 une nouvelle baisse des dotations de 35 M€, soit, depuis le premier programme de stabilité en 2014, une diminution cumulée de près de 84 M€, par rapport à l'année de référence, à savoir 2013.

Impact annuel de la contribution au redressement des comptes publics de Toulouse Métropole



2 - La péréquation horizontale plafonnée à 1 Md€

Comme annoncé, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales est plafonné à 1 Md€.

Créé en loi de finances 2012, il avait vocation à atteindre les 2 % des recettes du bloc communal selon un rythme pré-établi. En 2017, sans le plafonnement, il aurait atteint 1,2 Md€.

L'impact du projet de loi de finances 2017

L'entrée en vigueur de la nouvelle carte intercommunale, au 1er janvier 2017, (notamment en région parisienne et dans le sud est) entraîne une modification du nombre de territoires contributeurs et de leur contribution elle-même. Au 1er janvier 2017, il est anticipé un passage de 2 065 à 1 245 EPCI. La réduction des écarts de potentiel fiscal agrégé entre les EPCI désormais fusionnés va générer un recul du nombre d'établissements intercommunaux contributeurs : le FPIC fonctionne en effet en enveloppe fermée.

Pour notre territoire, cela va probablement se traduire par une augmentation de la contribution de la Métropole.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le taux de minoration de ces allocations compensatrices pour 2017 sera de -21,5 %, soit le double de 2016 (-11,4 %).

Conformément aux propositions issues des travaux du groupe de travail parlementaire et du Comité des Finances Locales, le projet de loi de Finances réforme la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

L'objectif est d'éviter le saupoudrage. Aussi la DSU sera désormais attribuée au 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants contre les 3/4 actuellement. Concrètement, le dispositif sera resserré sur 668 communes contre 751 aujourd'hui.

La répartition est également modifiée :

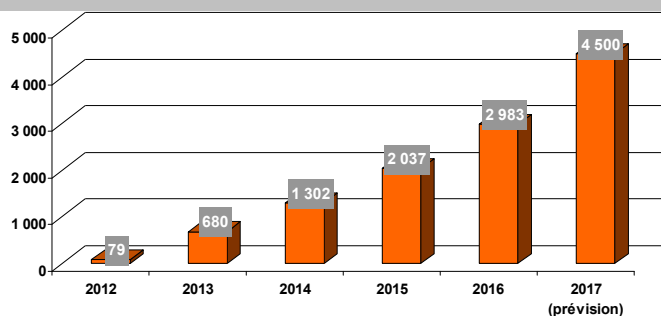
Afin de répartir l'abondement complémentaire de 180 M€, le texte actuel propose un coefficient de 0,5 à 4 entre la première et la dernière des 668 communes. Ce point devrait faire l'objet de vives discussions dans

les prochaines semaines sachant que le Comité des Finances Locales avait préconisé un rapport de 1 à 2.

L'indice synthétique utilisé pour classer ces communes évolue : le revenu par habitant pris en compte, actuellement à 10 %, devrait passer à 25 %, au détriment du potentiel financier qui passerait à 30 % au lieu des 45 % actuellement.

Le reste de l'indice reste inchangé et est constitué à 15 % du rapport entre le taux de logements sociaux de la commune et le taux moyen de la strate et à 30 % du rapport entre le taux des ménages bénéficiant d'aides au logement et le taux moyen de la strate.

Evolution du FPIC 2012/2017



Il s'agit d'une estimation, car aucune simulation, malgré les demandes réitérées du Comité des Finances Locales, n'a été produite.

3 – La péréquation verticale renforcée

L'augmentation des enveloppes de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est identique à celles retenues en 2015 et en 2016, à savoir respectivement +117 M€ et +180 M€.

Les modalités de financement de cette croissance sont là encore identiques aux années précédentes : pour moitié par minoration des dotations de compensations fiscales servant de variables d'ajustement dans l'enveloppe normée et pour moitié au sein même de l'enveloppe DGF.

L'impact du projet de loi de finances 2017

4- Reconduction du fonds de soutien à l'investissement local :

L'article 60 du projet de loi de finances crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement du bloc communal d'un montant de 1,2 Md€.

Ce fonds se compose de plusieurs enveloppes :

- 150 M€ au titre du **pacte Etat-métropole : l'innovation urbaine au cœur du développement territorial** signé par le Premier Ministre et les 15 métropoles françaises en juillet dernier.

Toulouse Métropole sera éligible à une enveloppe de 8,7 M€ pour 2017. Les projets devront relever soit :

- du Pacte métropolitain d'innovation,
- des contrats de coopération métropolitaine,
- de thématiques respectant pleinement les enjeux du Pacte Etat-métropole (transition énergétique et environnement, ville intelligente et mobilités, excellence économique et rayonnement international) ainsi que des thématiques générales du fonds de soutien à l'investissement local (transition énergétique, sécurisation des bâtiments publics, ...)

- 450 M€ qui seront distribués par les Préfets de Région au titre des grandes priorités de l'Etat (la transition énergétique, les mises aux normes et la sécurisation des bâtiments publics, la mobilité, le logement, l'hébergement et le numérique),
- 600 M€ pour les bourgs-centre et le développement des territoires ruraux et visant à répondre aux problématiques d'accès aux services et aux soins, d'attractivité et d'activité économique, de numérique, de transition énergétique et de cohésion sociale.

5- Autres mesures du PLF 2017 :

- **La compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport** est fixée à 81,5 M€ soit + 3 M€ par rapport à 2016 (article 16 du PLF 2017).

Il convient de rappeler que l'an passé les associations d'élus s'étaient largement mobilisées pour obtenir les modalités précises de calcul de ce produit. Le rapport d'inspection chargé d'établir la méthode de calcul de ce produit n'étant toujours pas rendu, les chiffres inscrits dans cet article paraissent toujours aussi peu étayés. Pour mémoire, il avait été chiffré (par les associations d'élus) un besoin de 300 M€ pour faire face à cette évolution.

- **« Le coup de pouce » du gouvernement envers les communautés d'agglomération**

A compter de 2017, le montant de la dotation d'intercommunalité versée aux communautés d'agglomération est fixé à 48,08 €/habitant ; il était à 45,40 € / habitant jusque là.

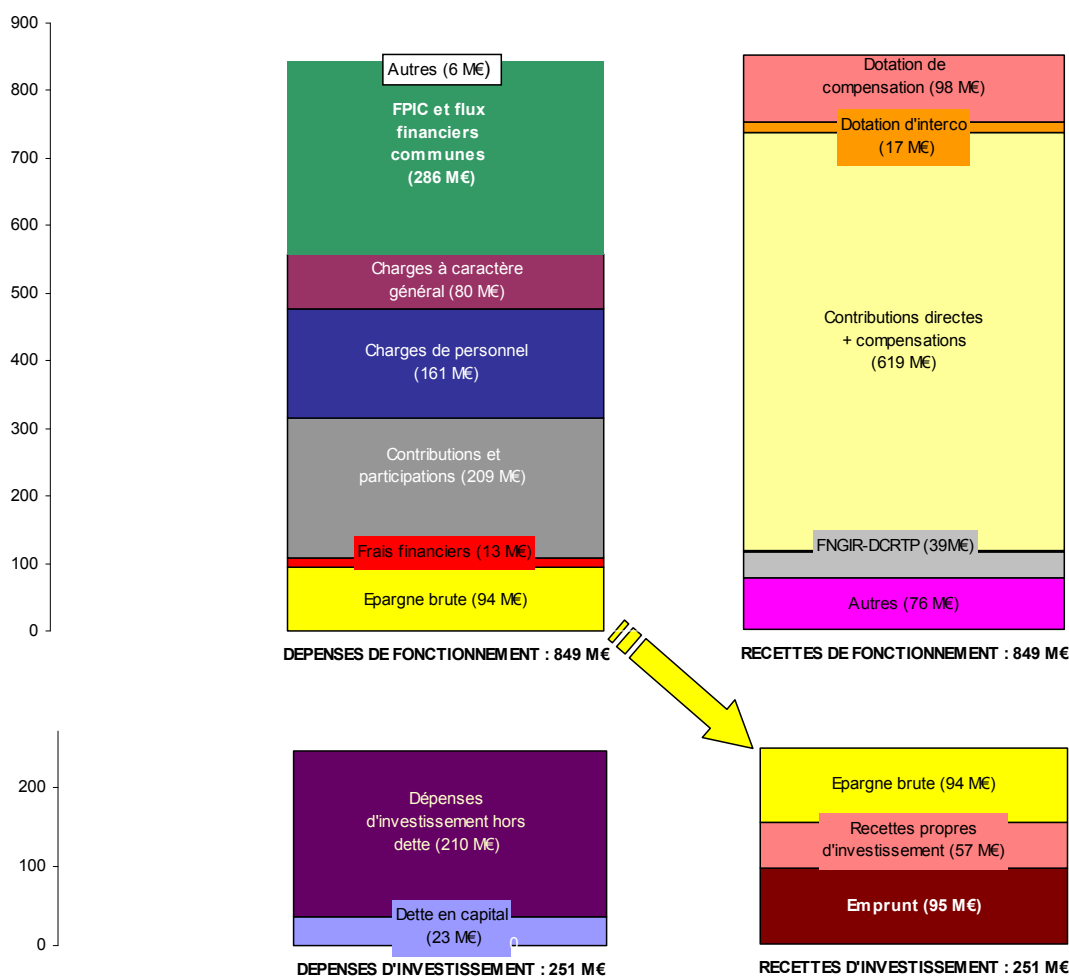
- **Le PLF 2017 abroge le coefficient de mutualisation qui devait venir compléter le coefficient d'intégration fiscale pour déterminer la DGF intercommunale.**
- **Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives n'est pas inscrit dans le PLF et sera introduit au cours des débats** (Budget Métropole bâti avec une hypothèse de + 1%).

**Premiers éléments d'analyse
du compte administratif
2016 prévisionnel**

Premiers éléments du compte administratif 2016

Le graphique ci-dessous permet de présenter un premier équilibre du compte administratif 2016 prévisionnel, dans l'attente de la clôture de l'exercice budgétaire. Ces montants sont donc susceptibles d'évoluer et doivent être considérés comme une valeur approchée.

Des premiers éléments dont nous disposons, nous pouvons déduire que l'épargne brute s'élèverait à 94 M€. Le recours à l'emprunt se situerait aux environs de 95 M€, dans une hypothèse de stabilisation du fonds de roulement. Cette hypothèse est en effet aujourd'hui privilégiée dans un contexte de taux historiquement bas, et dont la remontée paraît chaque jour de plus en plus certaine. Les dépenses d'investissement hors dette sont pour l'instant évaluées à 210 M€.



2012-2016 : Premières tendances

Aucun changement de périmètre d'envergure n'est intervenu sur la période 2012-2014, facilitant ainsi la lecture et la compréhension de cette série rétrospective.

M€	2012	2013	2014	2015	CA 2016 (estimation)
Charges de fonctionnement courant	367	397	397	393	450
<i>Charges à caractère général</i>	65	69	68	65	80
<i>Charges de personnel</i>	135	144	148	147	161
<i>Autres charges de gestion courantes</i>	166	184	182	181	209
Attribution de compensation, DSC, FPIC	293	297	306	320	286
Charges fonctionnement courant	660	693	703	713	736
Charges exceptionnelles	1	0	0	5	6
Charges de fonctionnement (hors frais financiers)	662	694	704	718	742
Intérêts	7	10	12	12	13
Total des charges de fonctionnement	669	704	716	731	755

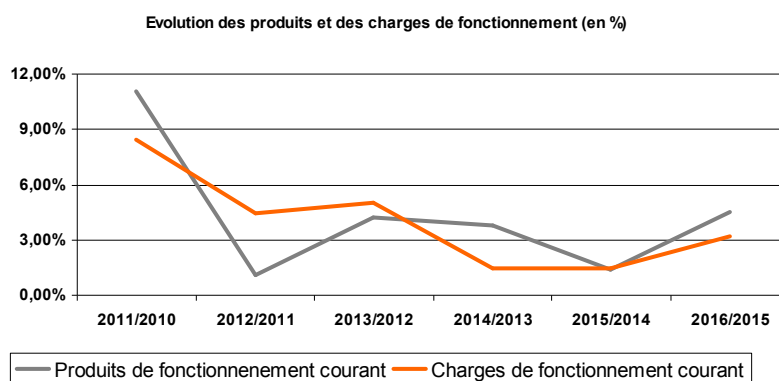
Les estimations produites pour l'exercice 2016 intègrent un effet périmètre notable.

Au titre de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, un certain nombre d'équipements a été déclaré d'intérêt communautaire : le TNT, Le Théâtre et l'Orchestre du Capitole, le musée, le Zénith... Ces transferts viennent donc impacter l'exercice 2016.

C'est la raison pour laquelle, comme l'atteste le graphique ci-dessus les dépenses de personnel, de fournitures et de services ou encore les subventions progressent quand, dans le même temps, l'attribution de compensation versée diminue en vertu du principe de neutralisation des transferts. Une fois l'exercice 2016 clos une analyse précise de cet effet transfert sera réalisée afin d'évaluer le respect de la trajectoire.

L'évolution croisée des dépenses et des recettes de fonctionnement permet de visualiser l'effet de ciseaux auquel a été confrontée la Métropole. Pour mémoire, l'exercice 2014 est atypique au regard du montant de CVAE encaissé.

L'évolution des recettes en 2016 et 2015 est la conséquence de l'évolution des taux.



2012-2016 : Premières tendances

Le tableau ci-joint permet de matérialiser la chaîne de l'épargne sur la période 2011-2016.

L'épargne de gestion sur cette période est confortée ; elle passerait en effet de 81 à 107 M€. Cette évolution est la conséquence de la stratégie fiscale de la collectivité ; la progression des recettes est supérieure à celle des dépenses courantes.

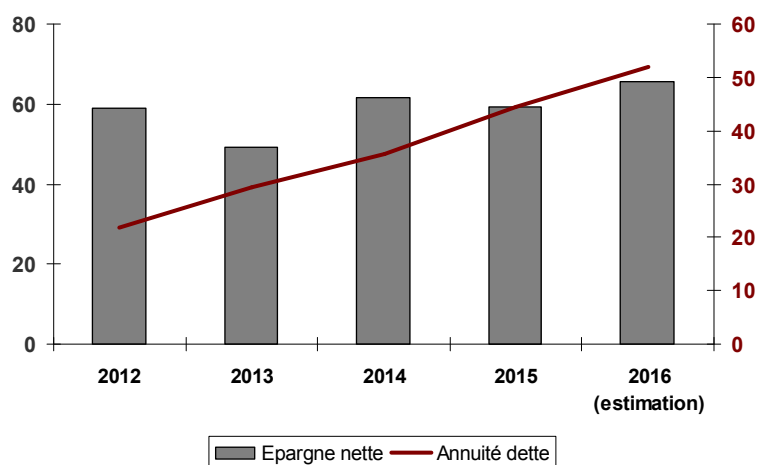
M€	2012	2013	2014	2015	2016 (prévision)
Produits de fonctionnement	740	772	801	812	849
- Charges de fonctionnement	660	693	703	713	736
EXCEDENT BRUT COURANT	80	79	98	99	113
+ Solde exceptionnel large	1	0	1	-2	-6
EPARGNE DE GESTION	81	79	97	97	107
- Intérêts	7	10	12	12	13
EPARGNE BRUTE	74	68	85	84	94
- Capital	15	19	23	25	29
EPARGNE NETTE	59	49	62	59	66

Compte tenu de l'évolution de l'annuité de dette, l'épargne nette se situerait à 66 M€ et s'inscrirait donc bien dans la trajectoire financière arrêtée.

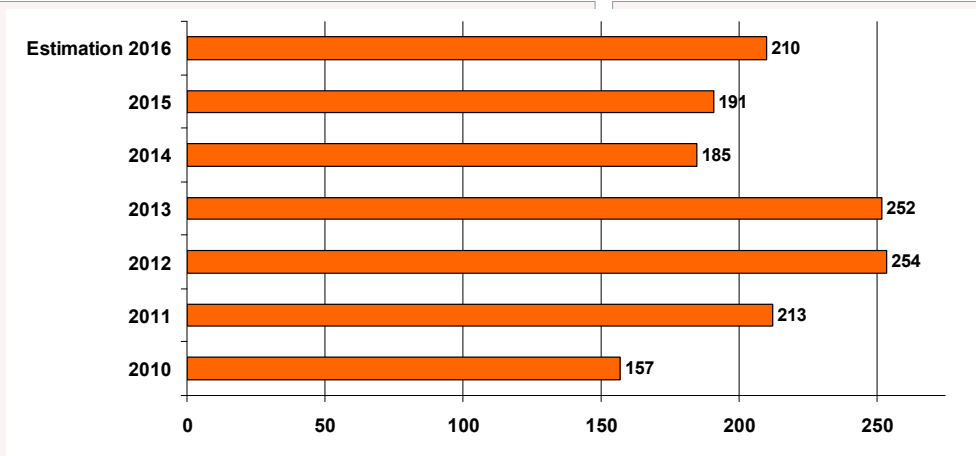
L'annuité de dette progresse du fait de l'augmentation du recours à l'emprunt nécessaire pour accompagner le développement de la Métropole.

L'épargne nette ainsi renforcée constitue l'autofinancement des dépenses d'investissement à venir.

Evolution croisée de l'épargne nette et de l'annuité de dette

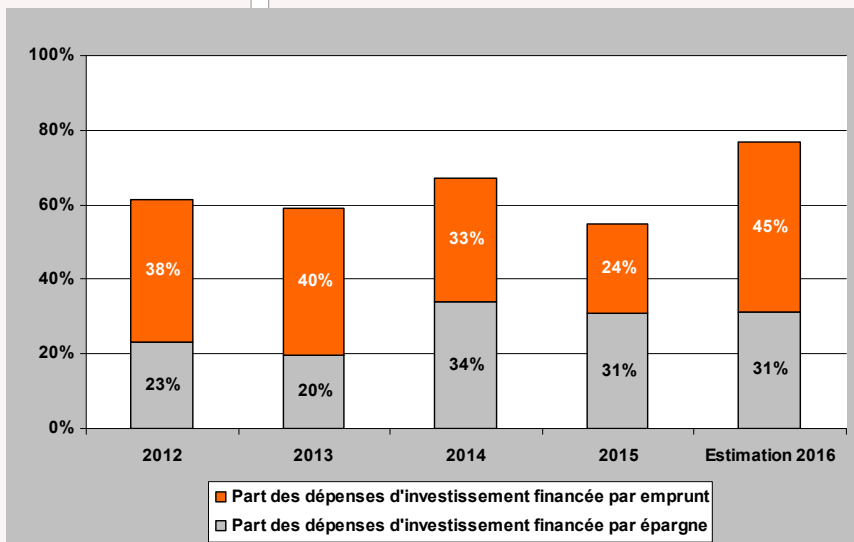


2012-2016 : Premières tendances



Au titre du budget principal en 2016 les dépenses d'investissement hors dette devraient se situer aux environs de 210 M€.
Cela traduit la montée en charge progressive des différents projets.

Pour 2016, la mobilisation d'emprunts nouveaux évaluée sur la base de projection de réalisation des dépenses d'investissement d'ici à la clôture de l'exercice est estimée à 95 M€ avec pour hypothèse une stabilisation du fonds de roulement.



Les perspectives pour 2017

Les perspectives pour 2017

Les recettes de fonctionnement : la fiscalité

Les hypothèses de fiscalité retenues pour bâtir ce budget sont les suivantes:

- Une revalorisation, dite loi de finances, de 1 %.
- Une progression physique de 2 % pour la cotisation foncière des entreprises, de 1,5 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti et de -1,6 % pour le foncier non bâti.

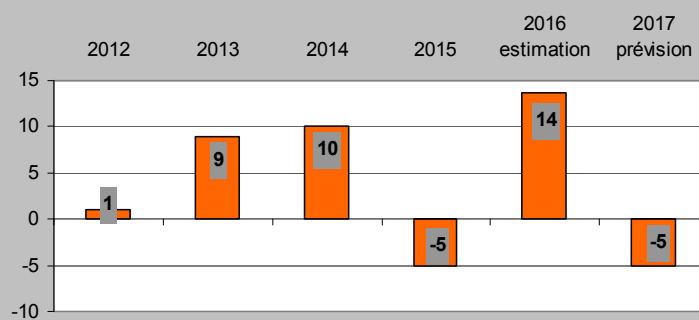
En ce qui concerne les autres produits issus de la fiscalité, une attention particulière est toujours portée sur la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises dont l'évolution erratique est difficile à modéliser.

Ce tableau matérialise l'évolution en N par rapport à N-1.

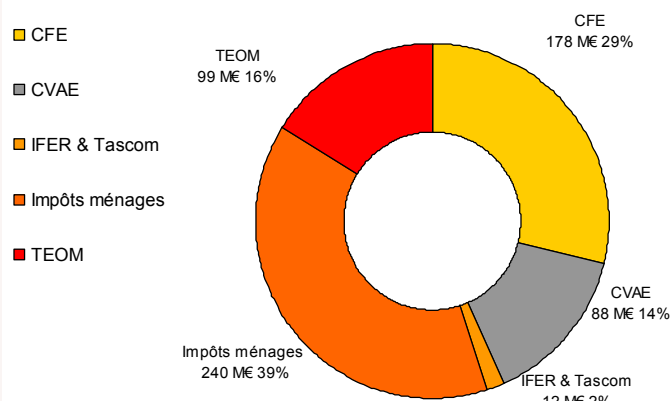
Pour 2017 le produit de CVAE attendu s'élève à 88 M€, en recul de 5 M€ à 2016.

L'évolution des autres produits a été estimée entre 1 et 1,5%.

Evolution de la CVAE 2012-2017



Ventilation de la fiscalité 2017 (prévisionnelle) par grand poste



Ce graphique ventile le produit fiscal 2017 prévisionnel par catégorie. La fiscalité « entreprises » est la première ressource de la métropole.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales

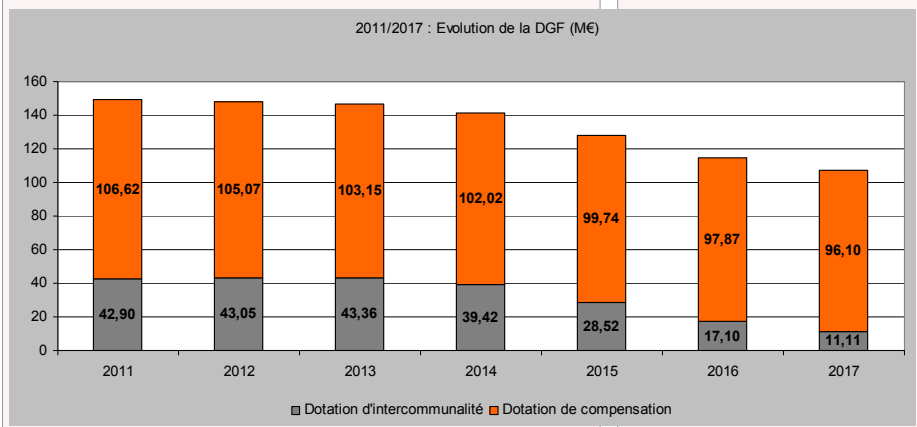
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

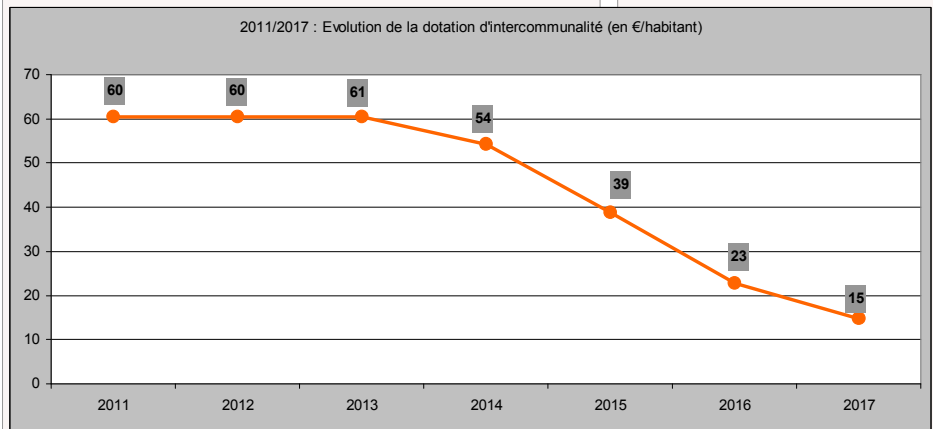
Les perspectives pour 2017

Les recettes de fonctionnement : les dotations



Le tableau ci-dessus matérialise l'évolution de la dotation globale de fonctionnement sur la période 2011/2017

- La dotation de compensation qui passe de 108,8 M€ en 2011 à 88,1 M€ en 2017.
- La dotation d'intercommunalité, sur laquelle est ponctionnée la contribution au redressement des comptes publics passe ainsi de 42,8 M€ en 2011 à 11,11 M€. Cette dotation est ainsi passée de 60€/habitant en 2011 à 15 € en 2017, comme l'atteste le graphique ci-dessous.



Les perspectives pour 2017

Les charges de fonctionnement et l'épargne :

M€	BP 2017 prévision
Charges de fonctionnement courant	455
<i>Charges à caractère général</i>	85
<i>Charges de personnel</i>	164
<i>Autres charges de gestion courantes</i>	206
Attribution de compensation, DSC, FPIC	292
Autres charges	7
Charges de fonctionnement (hors frais financiers)	754
Intérêts	16
Total des charges de fonctionnement	770

En remarque liminaire, il convient de préciser que les arbitrages pour le budget 2017 n'étant pas clos, les éléments mentionnés ci-dessus ne sont pas stabilisés et seront susceptibles d'évoluer d'ici à la présentation du budget primitif.

Cette présentation est réalisée à iso-budget c'est-à-dire sans l'intégration des transferts issus du département (voirie départementale et compétences sociales), ni des effets de périmètre entre la métropole et ses communes membres.

Les charges de fonctionnement resteront stables conformément à la trajectoire annoncée.

Le principal poste des autres charges de gestion courante est la contribution envers le SMTC qui, en 2017, s'élèvera à 101,6 M€. Stabilisée à 100 M€, elle n'évolue que de l'effet périmètre lié à l'intégration des transports de la commune de Colomiers.

M€	BP2017
Produits de fonctionnement	854
- Charges de fonctionnement courant *	748
EXCEDENT BRUT COURANT	106
+ Solde exceptionnel large	-6
EPARGNE DE GESTION	100
- Intérêts	16
EPARGNE BRUTE	84
- Capital	34
EPARGNE NETTE	50

Sur la base de l'ensemble des éléments présentés, l'épargne nette oscillerait aux environs de 50 M€, soit une perspective en adéquation avec la nouvelle trajectoire financière proposée.

Remarque : les charges de fonctionnement courant correspondent aux charges de fonctionnement hors frais financiers et hors charges exceptionnelles (748 +16+6)

Les perspectives pour 2017

La programmation pluriannuelle des investissements

La programmation pluriannuelle des investissements a fait l'objet d'une présentation au Conseil de Métropole en juin 2015.

Cette programmation vit et est ajustée au vu de l'avancement des projets (études, appels d'offre...).

Le tableau ci-dessous met en regard la programmation votée en 2015 versus la programmation telle qu'elle résulte des éléments connus pour la préparation du BP 2017.

	PPIM voté en juin 2015	Préparation BP 2017 *
Axe 1	532	585
Axe 2	188	199
Axe 3	239	249
Axe 4	128	132
Axe 5	15	17
Axe 6	55	72
Axe 7	300	526

Tous les projets inscrits dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements n'ont pas le même statut.

Certains sont au stade d'étude, d'autres de travaux, et sont déjà traduits dans le cadre budgétaire (sous la forme d'autorisation de programme crédits de paiements) ; c'est le cas du Parc des Expositions notamment.

D'autres sont toujours au stade de la négociation ou de l'évaluation et les enveloppes proposées sont des estimations dont à ce jour on ne connaît ni le phasage ni les montants définitifs.

Mais dans un souci d'exhaustivité et de transparence ils ont été intégrés dans ce document pluriannuel pour en permettre une vision complète.

Voici les principales évolutions qui peuvent être relevées.

Sur l'axe 1, les majorations des enveloppes locales liées à des programmes urbains partenariaux (PUP) représentent près de 9 M€. Les recettes seront réajustées en conséquence. Le projet des Ramblas n'était pas évalué en 2015. Le plan de financement de ce projet inclut notamment les recettes du parking Jean Jaurès.

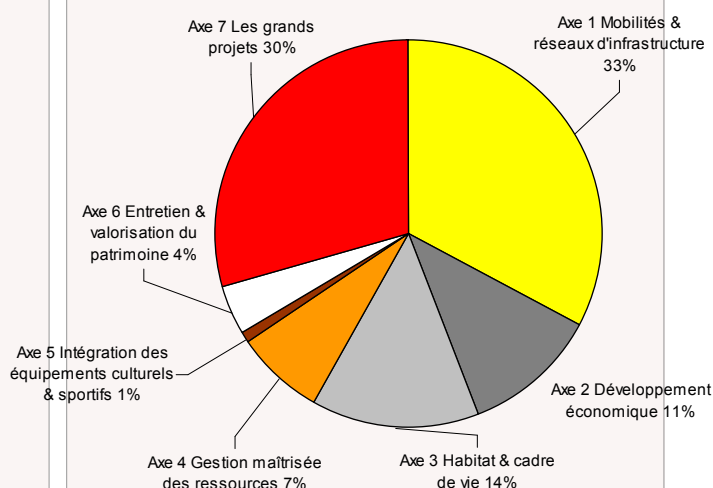
Les pistes cyclables sont également intégrées pour + 6 M€.

Sur l'axe 3, les participations de la Métropole aux ZAC progressent de 10 M€ par rapport à la version de 2015.

Les évolutions des axes 5 et 6 sont essentiellement liées aux transferts de compétence.

Enfin l'axe 7 est désormais mieux cerné. Les appels d'offre du Parc des Expositions sont en cours d'attribution ; le projet TESO se concrétise ; en revanche la LGV reste encore au stade d'un projet en cours de négociation.

Répartition de la PPI par axe stratégique



A ce jour le volume de projets portés par la PPI sur la période 2015/2020 s'élève à 1,78 Md€ et se répartit comme suit autour des axes stratégiques suivants.

Les perspectives pour 2017-2020

Les perspectives du SMTC et de la métropole sont particulièrement imbriquées et c'est la raison pour laquelle lors du séminaire consacré à la trajectoire financière du SMTC la prospective de la métropole a également été présentée sur une série longue.

La mise en cohérence de ces deux trajectoires est une nécessité : la contribution de la métropole devrait en effet osciller aux environs de 170 à 180 M€ en 2030.

La réalisation de la 3ème ligne de métro, et de manière plus globale de l'ensemble des projets du SMTC (linéo notamment), est possible dans une trajectoire de maîtrise des dépenses d'exploitation, un pilotage des ressources...

Prospective Toulouse Métropole 2017/2020

	2017	2018	2019	2020
Produits totaux de fonctionnement	862	877	901	925
Charges de fonctionnement	751	768	787	812
<i>Dont contribution au SMTC</i>	<i>100</i>	<i>102</i>	<i>107</i>	<i>116</i>
Epargne de gestion	111	109	114	113
Annuité de dette	47	60	67	75
Epargne nette	64	49	47	38
Dépenses d'investissement (hors dette)	370	340	260	240
Emprunt	200	160	94	83

En matière de fiscalité, les hypothèses sont les suivantes : une progression physique des bases de taxe d'habitation réaliste à + 1,5 %, de foncier bâti à + 1,3 % et de CFE à + 2 %.

Une progression de la CVAE en tendance à + 3,5 % par an.

Les mesures de lissage de la DGF ont été intégrées sur les exercices 2017 et 2018.

La maîtrise des charges de fonctionnement (hors contribution au SMTC) est un des enjeux de cette trajectoire : les charges de personnel sont en tendance estimées à + 1,5 % par an, les dépenses de gestion courante suivent une progression de + 2,5 % (en réel).

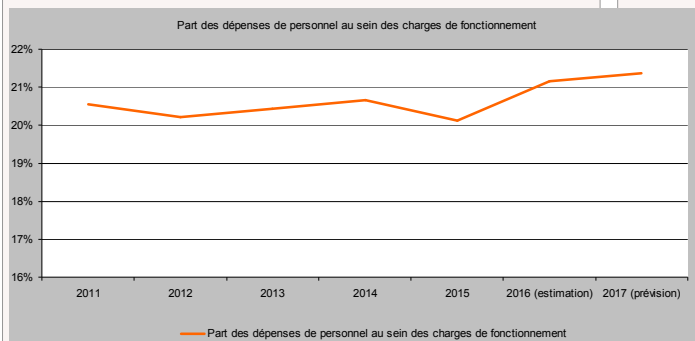
**Conformément à la loi NOTRé
des informations relatives
à la dette et à la gestion
du personnel**

Les ressources humaines

Remarque générale : pour l'ensemble des documents présentés les données relatives à l'exercice 2016 sont estimées et celles relatives à l'exercice 2017 constituent une prévision.

1 - Les principaux enjeux du pilotage de la masse salariale

La part des dépenses de personnel dans le



budget de la Métropole est relativement stable et se situe aux environs de 21%. La structure budgétaire de la Métropole est spécifique ; il convient en effet de souligner que la part des dépenses de fonctionnement consacrée aux flux financiers avec les communes (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire confondues) est particulièrement significative (43 % en 2015 - dernier exercice connu).

Cette architecture budgétaire signifie que la part des dépenses arbitrables est réduite, les relations financières avec les communes membres étant par définition des dépenses incompressibles.

Face à ce constat de rigidité, le pilotage de la masse salariale est une nécessité, qui s'est renforcée dans le contexte actuel de baisse des dotations de l'Etat.

Il convient également de souligner que le périmètre d'exercice des compétences de la métropole a évolué : dans le cadre de la loi MAPTAM, des transferts d'équipements de la ville de Toulouse vers la métropole ont été effectués au 1^{er} janvier 2016.

Les deux graphiques ci-contre intègrent ces changements de périmètre, qui expliquent en bonne partie l'évolution constatée entre 2015 et 2016.

En effet, les agents du stadium, du musée, du palais des sports sont désormais métropolitains.

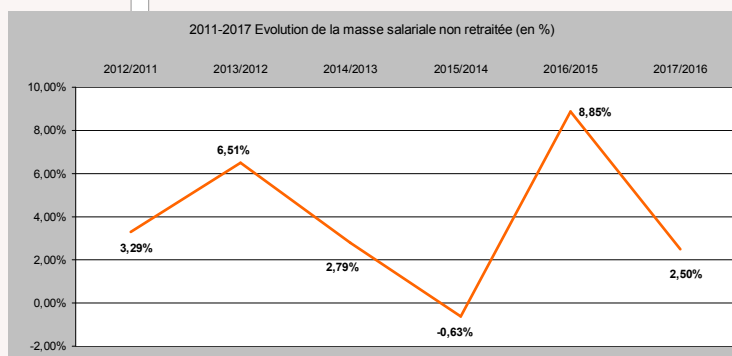
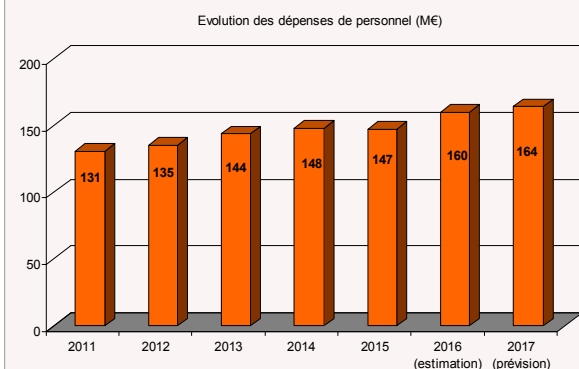
Le personnel des pompes funèbres est également concerné. La masse salariale de cet équipement est désormais portée par le budget principal, qui la refacture ensuite au budget annexe. Le personnel du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole impacte quant à lui directement le budget annexe.

Enfin, la nouvelle direction des Finances est devenue service commun à la même date : l'ensemble des agents est désormais métropolitain.

Au global 600 agents ont été concernés par ces différents transferts, dont 222 agents hors budget du théâtre et de l'orchestre.

Sur les + 13 M€ d'évolution de la masse salariale constatée entre 2015 et 2016, environ 9 M€ sont imputables à ce changement de périmètre. Retraitée de cet effet périmètre la masse salariale entre 2015 et 2016 se situerait alors à 2,73 %.

Ces données seront définitives à la clôture de l'exercice 2016 et seront donc communiquées lors de l'établissement du compte administratif.



Les ressources humaines

Retraitée de l'évolution de la revalorisation du point d'indice, la progression de la masse salariale passerait de 2,50 % à 2,02 % entre 2016 et 2017.

2- Les principales orientations du budget 2017 en matière de pilotage de la masse salariale :

Entre 2016 et 2017 le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) s'élève à 0,94 M€

Un certain nombre d'éléments constitutifs de l'évolution de la masse salariale s'impose à la Métropole :

- La progression de 0,6 % de la valeur du point d'indice prévue au 1er février 2017 évaluée à 0,77 M€,
- L'évolution corrélée à la hausse du point d'indice de la valeur faciale des chèques déjeuners (qui vont passer de 7,20 à 7,40 €) évalué à 0,1M€,
- La mise en œuvre du nouveau dispositif dit des Parcours Professionnels Carrières et rémunérations (PPCR) calculée à près de 1,77 M€.

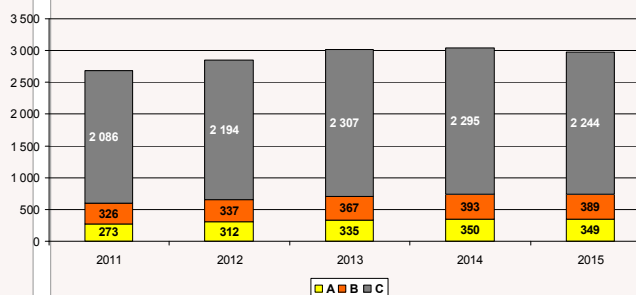
D'autres éléments sont la traduction de choix de la collectivité :

- Un effet dit « année pleine » de l'ensemble des recrutements réalisés au cours de l'année 2016
- Le recours à des apprentis, des stagiaires écoles et aux emplois d'avenir (1,16 M€)
- Des enveloppes temporaires en diminution (-5 %), évaluée à 5,5 M€, et contrebalancées par le plan de prévention de l'absentéisme.

3- Analyse de la masse salariale :

La structure des effectifs permanents

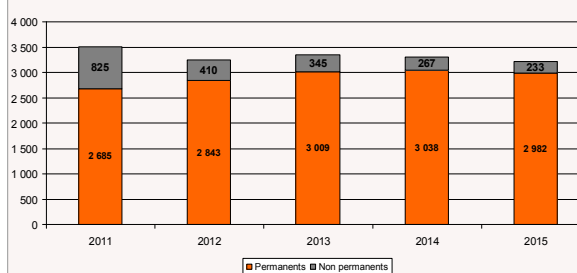
Sur cette série rétrospective, la part des agents de catégorie A, entre 2011 et 2015, passe de 10 à



12 % ; les agents de catégorie C quant à eux de 78 à 75 %.

Toulouse Métropole est une collectivité relativement récente, et cette évolution correspond à la structuration progressive de ses compétences.

Répartition des effectifs permanents et non permanents



Les agents non permanents représentaient 24 % en 2011, contre 7 % en 2015.

Les vagues successives des campagnes de déprécarisation sont un élément d'explication majeur de cette évolution : c'est notamment le cas de cadres recrutés sur des postes de contractuels pour accompagner la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine.

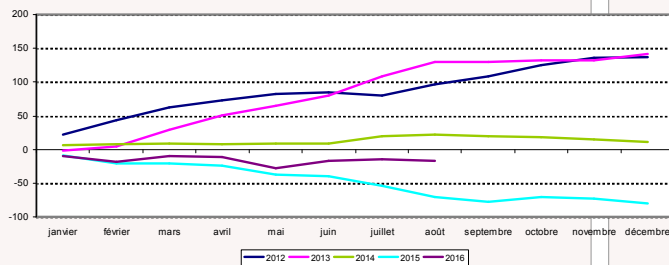
Les ressources humaines

Le recours à des agents non permanents a aussi été utilisé dans l'attente de la stabilisation des organigrammes et de la structuration progressive des compétences.

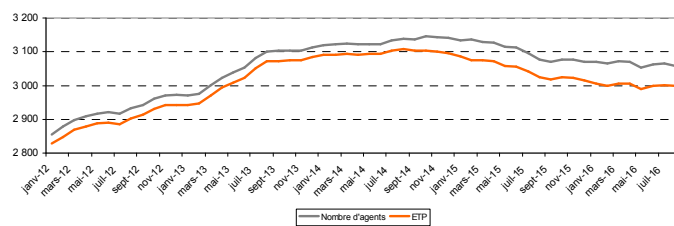
La décision de diminuer le recours au personnel temporaire sur l'ensemble de la collectivité est également un facteur d'explication : un effort particulièrement important a été fait dans la gestion des enveloppes de renforts occasionnels alloués aux directions, qui sont mises en place depuis 2011 pour maîtriser le recours à ce type de personnel.

Pour 2017 cette enveloppe sera d'environ 5,5 M€ et évolue mécaniquement du fait de la revalorisation du point d'indice.

Présentation des soldes d'entrées et de sorties mensuelles



Effectifs Toulouse Métropole de Janvier 2012 à Août 2016



La direction des moyens techniques et les pôles représentent près de 2/3 des effectifs.

Décomposition de la masse salariale globale

Quelques éléments spécifiques de masse salariale peuvent être appréhendés :

- la NBI (Nouvelle bonification indiciaire) : 0,635 M€
- le cumul des heures supplémentaires : 0,890 M€
- le cumul du régime indemnitaire et des astreintes : 24,1 M€

(Ce poste représente environ 16 % de la masse salariale)

Le temps de travail

L'organisation du temps de travail à Toulouse Métropole s'appuie sur un règlement intérieur adopté en 2010. Ce dernier avait harmonisé le temps de travail des agents issus de toutes les communes et syndicats intercommunaux qui avaient rejoint la communauté urbaine en 2009. A l'exclusion de certaines organisations horaires spécifiques liées à des sujétions particulières (travail de nuit, travail décalé, travail de week-end), le temps de travail est organisé sur 5 jours de travail hebdomadaires, autour de deux cycles en fonction des nécessités de services : 35 heures ou 37 heures avec 12 jours de compensation.

Les journées de travail sont organisées en journées dites coupées ou continues en fonction des sujétions.

La dette

1- Une progression de l'encours pour accompagner les investissements

	31/12/2014	31/12/2015	Estimé au 31/12/2016
<i>(Encours de dette par budget en M€)</i>			
Budget Principal	524,3	544,7	610,5
Budget Assainissement	58,8	59,3	61,4
Budget eau	37,7	36,4	40,4
Budget Oncopole	13,5	12,9	12,2
Budget Activité Immobilières	12,3	15,0	19,1
Budget Infrastructures Télécommunication	17,2	16,1	15,0
Total	663,8	684,4	758,6

Sur les 10 budgets annexes que compte la Métropole tous ne portent pas de dette. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'encours de dette sur les 3 derniers exercices.

Tous budgets annexes confondus, le recours à l'emprunt s'élèvera à 15 M€ et environ 95 M€ pour le budget annexe.

Le budget principal représente 80% de l'encours de dette total (sur la base de l'encours estimé au 31 décembre 2016). Viennent ensuite le budget assainissement avec 8% et le budget de l'eau avec 5%.

	31/12/2014	31/12/2015	Estimé au 31/12/2016
Encours de dette consolidé	663,8 M€	684,4 M€	758,6 M€
Taux moyen consolidé	2,31%	2,17%	2,01%
Durée de vie moyenne consolidée	11 ans et 2 jours	11 ans et 138 jours	10 ans et 240 jours

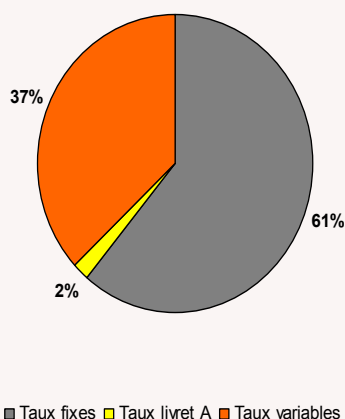
L'encours de dette consolidé estimé au 31 décembre 2016 sera de 758 M€.

La collectivité bénéficie de taux fixes historiquement bas et pour son encours variable de taux faibles voire négatifs. Le taux moyen de l'encours est de 2,01% et est en diminution régulière sur les derniers exercices.

La dette

2- Un encours de dette sécurisé

Dettes consolidées par type de risques au 31/12/2016



Les conditions de marché des dernières années ont favorisé les encours en taux fixe, qui représentent désormais 61 % de la dette globale de Toulouse Métropole.

La part de taux variables, s'élevant à 37 %, permet de mettre en place une gestion active de la dette tout en bénéficiant des taux historiquement bas des indices court terme.

L'encours de la dette provient d'une diversité de prêteurs : La Caisse des Dépôts et Consignations, Dexia Crédit Local et Caisse d'Épargne apparaissant comme les plus importants avec respectivement 19 %, 15% et 13 % de l'encours de dette.

En 2015, l'encours de dette de la collectivité était composé à 0,26 % d'emprunts structurés considérés comme à risque. Ces 4 emprunts ayant été soldés en 2016, la dette de la collectivité est dorénavant composée de produits simples et peu risqués.

Selon la charte de bonne conduite, dite Charte Gissler, 97,79 % de son encours est classé A1.

3- Quelles perspectives pour 2017 ?

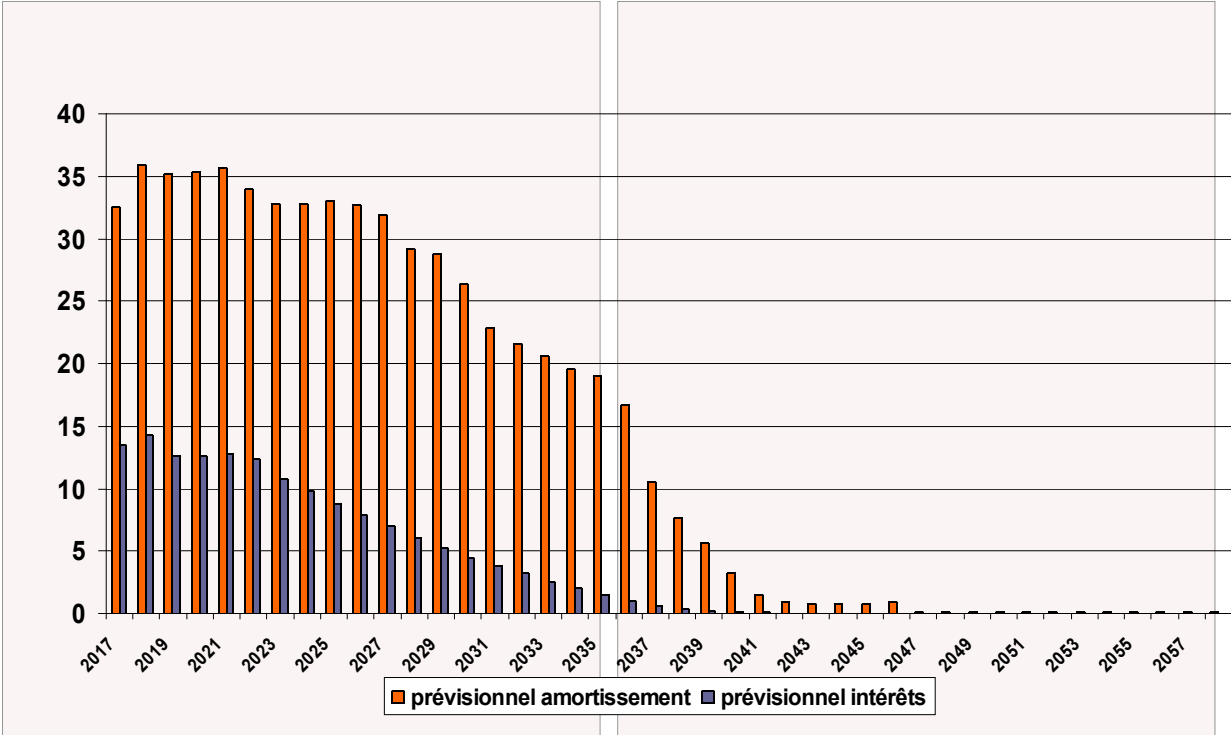
En 2017, les objectifs poursuivis par la collectivité en matière de gestion active de la dette seront principalement de :

- sécuriser l'accès à la liquidité pour couvrir le besoin de financement généré par la politique d'investissement de la collectivité ;
- mener une gestion de trésorerie permettant notamment d'emprunter au bon moment afin de minimiser l'excédent de trésorerie sur le compte ;
- mener à bien une simplification du nombre d'emprunts à suivre, par des opérations de compactage ;
- disposer d'une part d'encours souple permettant d'ajuster la dette aux besoins financiers de la collectivité, et de saisir les opportunités sur les marchés financiers pour limiter le coût de l'endettement (refinancements). En 2017, les nouveaux emprunts seront ainsi répartis entre taux fixe et variable en fonction des opportunités de marché.

Les frais financiers 2017 ont été évalués en intégrant une légère remontée des taux. Les investissements prévus au budget principal 2017 nécessiteront de mobiliser environ 200 M€ de dette nouvelle.

Il est envisagé de recourir à une enveloppe de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour le financement du Parc des expositions.

La dette



En fonction des éléments précisés, voici la projection de l'encours de dette du budget principal. L'encours de dette de la collectivité au 31 décembre 2017 est estimé à 943 €, dont 778 M€ pour le seul budget principal.



Direction des finances

Direction générale adjointe finances et administration générale